

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Zone d'activités "Route de Cupigny"
Commune de CRENEY-PRES-TROYES

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

TROYES CHAMPAGNE METROPOLE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Jacques RIGAUD

RCS / SIRET

2 0 0 0 6 9 2 5 0 0 0 0 1 3

Forme juridique

Communauté d'agglomération

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39	Aménagement d'une zone d'activités artisanales Terrain d'assiette : 41 593 m ² Emprise au sol maximale : 26 820 m ² environ

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Aménagement d'une zone d'activités artisanales comportant 3 masses divisibles à la demande sur la Commune de CRENEY-PRES-TROYES.

4.2 Objectifs du projet

Ce projet est situé sur la Commune de CRENEY-PRES-TROYES. Il s'insère dans un secteur de la Commune ouvert à l'urbanisation, en zone 1AUY du PLU (zone à urbaniser destinée principalement aux activités économiques).

Le terrain porteur du projet est situé dans la continuité de l'ancienne zone d'activités des Sources, actuellement complète. Il est localisé entre la Route de Cupigny et la limite communale.

Bénéficiant d'un environnement privilégié dans l'Agglomération Troyenne, à proximité immédiate de la rocade, avec l'échangeur de CRENEY-PRES-TROYES, ce projet favorise l'implantation d'activités artisanales sur une commune qui cherche à développer ses activités économiques

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

L'aménagement de cette opération consistera en la création de voies nouvelles internes pour desservir la zone d'activités. Ces voies nouvelles prendront appui sur la voie existante (Route de Cupigny) à l'aide de 2 accroches viaires.

Dans le cadre de l'aménagement des voiries, des travaux de terrassement seront nécessaires. Des réseaux seront également mis en place sous chaussée (eaux usées) et sous trottoirs (eau potable, électricité, éclairage, téléphone, fibre et gaz) pour desservir les futures masses. Les eaux pluviales issues des voiries seront infiltrées à la parcelle dans les espaces verts.

Le calendrier prévisionnel de ces travaux n'est pas encore fixé.

Les travaux seront réalisés en une seule tranche.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Après la viabilisation de l'opération, les masses pourront faire l'objet d'une découpe "à la demande".

Des bâtiments seront ensuite édifiés, sur des terrains libres de constructeur, par les futurs acquéreurs des parcelles ainsi divisées.

Les voies nouvelles de cette opération ont pour vocation à être ouvertes à la circulation publique.

Les différents réseaux qui seront installés pour desservir l'opération seront, quant à eux, gérés et exploités par les différents concessionnaires.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a été soumis à :

- un diagnostic archéologique et une fouille complémentaire (arrêté préfectoral n°SRA2016/C066).

Le projet sera soumis à :

- une autorisation d'urbanisme (Permis d'Aménager).

- une procédure de dossier de Loi sur l'Eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie globale du projet	41 593 m ²
Nombre total de masses divisibles à réaliser	3 masses
Surface totale de terrain constructible	33 774 m ²
Surfaces de voirie	5 376 m ²
Surfaces d'espaces verts	2 443 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Chemin rural n°51 dit du Poëllon
Route de Cupigny
10150 CRENEY-PRES-TROYES

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 11' 25" 07 Lat. 48° 33' 16" 09

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° : 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐

Non ☐

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il : **Oui** **Non** **Lequel/Laquelle ?**

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

☐
☒

En zone de montagne ?

☐
☒

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

☐
☒

Sur le territoire d'une commune littorale ?

☐
☒

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

☐
☒

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

☐
☒

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

☐
☒

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

☐
☒

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendrerait-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les déblais de mauvaise qualité, issus des terrassements des voiries à créer, qui ne pourraient pas être réutilisés en remblais seront évacués.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'aménagement des voiries nécessitera un apport extérieur de matériaux (concassé, enrobés, béton...). Les déblais de bonne qualité, issus des terrassements, pourront être réutilisés en remblais de tranchées sous trottoir. Les terres végétales, issues des décapages, seront régalandes sur le site (dans les espaces verts et sur les terrains à bâtir).
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Cette future zone d'activités se développera sur des parcelles agricoles. Cependant, elle est située dans un secteur dédié par la Commune à une urbanisation future et jouxte une zone artisanale plus ancienne.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	La création d'une nouvelle zone d'activités générera une augmentation du trafic routier dans ce secteur.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Au cours de la viabilisation de l'opération, les travaux généreront des nuisances sonores (engins de chantier) qui disparaîtront avec la fin des travaux.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☒ ☐	☐ ☒	Pendant les travaux de voirie, des engins vibrants seront utilisés pour compacter le sol.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒ ☐	☐ ☒	Des candélabres seront mis en place pour éclairer les voies nouvelles de la zone d'activités.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les eaux pluviales issues des voies nouvelles seront infiltrées sur le terrain d'assiette de l'opération, dans les espaces verts communs.
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Ce projet diminuera les superficies agricoles et augmentera les superficies urbanisées de la Commune.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Ce projet a été élaboré en collaboration avec la Commune de CRENEY-PRES-TROYES, qui souhaite développer ses zones d'activités pour répondre à la demande locale.

Ce projet intègre des mesures environnementales pour favoriser son insertion dans le paysage actuel :

- adaptation des profils des voies nouvelles aux pentes naturelles du terrain,
- réutilisation des bons matériaux issus des terrassements,
- conservation de la terre végétale sur le site,
- mise en oeuvre d'enrobés à basse température,
- plantation de végétaux d'essences locales.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Ce projet de zone d'activités s'inscrit dans un schéma d'aménagement prévu au PLU de la Commune de CRENEY-PRES-TROYES et n'engendre pas de nuisances significatives notamment en terme de rejets néfastes pour l'environnement.

Aussi, nous pensons que ce projet peut faire l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ; ☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ; ☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ; ☒
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ; ☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ; ☐
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets. ☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Profils en travers type des voies nouvelles
Programme des travaux

9. Engagement et signature

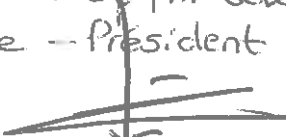
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Fait à TROYES

le, 20 décembre 2018

Signature

Pour le Président et par délégation,
Le Vice - Président


JACQUES RIGAUD